

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU
D'AVANCEMENT DE GRADE AU
TITRE DE L'ANNEE 2026
N°2026-104**

La Présidente du SEROC

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°2018-023 du 19 avril 2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n°2021-031 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
JOBEY Sandrine	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Bayeux, le 23 décembre 2025

**La Présidente,
Christine SALMON**

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)

**ARRETE ETABLISSANT LE TABLEAU
D'AVANCEMENT DE GRADE AU
TITRE DE L'ANNEE 2026
N°2026-105**

La Présidente du SEROC

Vu le code général de la fonction publique,
Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale,
Vu la délibération n°2018-023 du 19 avril 2018 relative à la détermination des « ratios-promouvables »,
Vu l'arrêté n°2021-031 fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1^{er} janvier 2021,

ARRETE

Article 1 : Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2026 est établi comme suit :

Avancement au grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe

NOM Prénom	Grade actuel	Date d'effet de la nomination
SEVESTRE Arnaud	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} avril 2026
SOPHIE Hervé	Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	1 ^{er} janvier 2026

Article 2 : Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Calvados qui en assurera la publicité, en application de l'article L522-26 du code général de la fonction publique susvisé.

Fait à Bayeux, le 23 décembre 2025

**La Présidente,
Christine SALMON**

Syndicat mixte de traitement
Et de valorisation des déchets ménagers
de la Région Ouest Calvados
(SEROC)